

ADMISSION

Tout candidat qui désire étudier à la *Faculté de Théologie Évangélique* doit soumettre une demande d'admission à partir du site internet www.fteacadia.com. Une fois **complété**, le dossier du candidat sera étudié par le responsable du cycle et une réponse lui sera donnée dans un délai maximal de 60 jours.

Dans le cas d'admissions **d'étudiants internationaux** qui veulent étudier sur place à Montréal, l'admission se fait pour le trimestre d'automne. Voir le calendrier académique pour les dates limites pour soumettre une demande d'admission dans les temps.

CONDITIONS D'ADMISSION

La soumission de tous les documents demandés **N'APPORTE PAS L'ASSURANCE AUTOMATIQUE** d'une admission. L'examen d'une candidature prend en compte le projet, les notes, les diplômes, les établissements scolaires fréquentés, la motivation, le lien du parcours d'études avec la théologie... en vue de réunir les conditions nécessaires pour entamer un programme de formation à la FTE.

Exigences concernant le niveau de français pour l'admission à la FTE

Tout candidat à l'admission qui n'aura pas obtenu un diplôme collégial (ou équivalent) dans un établissement francophone canadien devra se soumettre au test de français international (TFI, <https://www.ets.org/tfi>, <https://etudier.uqam.ca/TFI>) et réussir ce test avec un résultat d'au moins **785 sur 990** pour une admission au premier cycle, et d'au moins **850 sur 990** pour une admission au second cycle OU fournir des preuves suffisantes de sa compétence en français. Il sera de la responsabilité de l'étudiant de passer ce test et de transmettre les résultats à la FTE.

Précisions pour le test de français en vue de l'admission en premier cycle (CEB, CRA, B.Th.) :

- **Si le candidat obtient un résultat inférieur à 605**, sa candidature sera refusée. Il se devra de repasser ce test en obtenant un résultat suffisant (785-990) afin de pouvoir être accepté lors de son inscription.

- **Si le candidat obtient un résultat entre 605 entre 780**, sa candidature sera acceptée sous

condition : Il devra s'inscrire au cours de « Français écrit 2 » (<https://admission.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/FRA-1958G/>) et au cours « Rédiger en Français » (<https://admission.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/fra-1970d/>). Ces cours devront être validés durant la première année. L'étudiant devra fournir au registrariat un justificatif de la validation de ces cours. Ces justificatifs lui seront demandés s'il désire continuer à étudier au sein de la FTE après la première année.

Récapitulatif pour le 1er cycle - test de français

Score TFI	Score Bright	Décision FTE
≥ 785	≥ 4.4	Admis sans cours de FLE
605 – 780	2.5 – 4.3	Admis sous condition d'inscriptions au cours FLE « Français écrit 2 » et « Rédiger en Français ».
< 605	< 2.5	Admission refusée

Précisions pour le test de français en vue de l'admission en second cycle (M.A., M.Div.) :

- **Si le candidat obtient un résultat inférieur à 745**, sa candidature sera refusée. Il se devra de repasser ce test en obtenant un résultat suffisant (**850-990**) afin de pouvoir être accepté lors de son inscription.

- **Si le candidat obtient un résultat entre 750 entre 845**, sa candidature sera acceptée sous condition : Il devra s'inscrire au cours de « Français écrit 2 » (<https://admission.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/FRA-1958G/>) et au cours « Rédiger en Français » (<https://admission.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/fra-1970d/>). Ces cours devront être validés durant la première année. L'étudiant devra fournir à l'administration un justificatif de la validation de ces cours. Ces justificatifs lui seront demandés s'il désire continuer à étudier au sein de la FTE après la première année.

Récapitulatif pour le 2e cycle – test de français

Score TFI	Score Bright	Décision FTE
≥ 850	≥ 4.6	Admis sans cours de FLE
750 - 845	4 – 4.5	Admis sous condition d'inscriptions au cours FLE « Français écrit 2 » et « Rédiger en Français ».
< 750	< 4	Admission refusée

Le comité des études peut accorder une exemption d'évaluation si le dossier complet atteste que le candidat répond aux exigences de français de la FTE.

Premier cycle

Pour satisfaire aux conditions d'admission, il faut répondre à l'exigence académique générale, soit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'un diplôme reconnu équivalent par l'Université Acadia.

Le candidat adulte qui ne répond pas à cette exigence pourrait, après examen de son dossier par le comité des études, voir sa demande acceptée s'il s'inscrit à des cours probatoires (jusqu'à concurrence de 4) qui lui seront proposés par son responsable de cycle. Certains ou la totalité de ces cours pourraient être propédeutiques et/ou de méthodologie et pourraient, à la demande du responsable de cycle, être pris dans une autre institution. La Faculté désigne comme adulte la personne âgée de 21 ans et plus qui a mis un terme à la fréquentation continue du système scolaire pendant au moins deux années consécutives au moment de la demande d'admission.

Dans certains cas, la réussite du cours ID 2000 (Préparation aux études théologiques) peut être exigée comme condition d'admission aux programmes de 1^{er} cycle.

Deuxième cycle

La Faculté de Théologie Évangélique de Montréal offre trois programmes de maîtrise.

Le programme de maîtrise en arts ès théologie (M.A. Théologie) requiert un Baccalauréat ès arts ou son équivalent d'une université reconnue avec une moyenne de 3,00 pour les cours de concentration suivis pendant les deux dernières années du premier cycle. Après avoir complété certains cours fondamentaux, l'étudiant se spécialisera dans un domaine de la théologie dans le but de produire un mémoire ou projet, ou il optera pour une formation plus large sans spécialisation.

Le programme de maîtrise en divinité (M.Div.) requiert un diplôme de premier cycle avec une moyenne générale de 2.00 (C) ou plus dans une institution accréditée.

Le candidat doit être en mesure de lire l'anglais. Un examen d'anglais est administré à tous les étudiants pendant le processus d'admission. Ceux qui n'obtiennent pas la note de passage ne pourront pas être admis à certains programmes ou devront suivre, selon le cas, un ou deux cours d'anglais théologique. Si le sujet du mémoire l'exige, l'étudiant doit pouvoir lire le latin et/ou l'allemand.

« Admission sur la base de situations particulières » : Dans certaines circonstances, le

bureau des admissions peut recommander qu'un étudiant qui ne satisfait pas les critères généraux d'admission d'un programme de 2^e cycle soit admis en tant qu'étudiant libre (sans programme) pour suivre deux cours. L'étudiant devra obtenir une note qui sera prédéterminée (au minimum B- soit 70%) dans chaque cours. Le cas échéant, l'étudiant pourra soumettre une nouvelle demande d'admission à un programme menant à l'obtention d'un diplôme.

Le comité des études

Le comité des études (composé du vice-doyen de la Faculté et des responsables de cycle) examine le dossier d'admission et juge si les conditions d'admission sont réunies, ou s'il y a matière à des études complémentaires, auquel cas il recommandera un régime probatoire (voir la section *Probation*) à la fin duquel la décision finale sera prise.

Cas particuliers d'annulation d'admission

L'admission accordée à un étudiant peut se voir annulée si celui-ci ne respecte pas certaines conditions liées aux inscriptions (voir la section suivante *Inscription*).

INSCRIPTION

L'admission n'est pas une inscription. Le candidat dont la demande d'admission aura été acceptée devra remplir le formulaire de la Faculté indiquant les cours qu'il désire suivre. Ce formulaire doit parvenir à la Faculté, dûment rempli, dans les délais réglementaires qui lui sont indiqués dans le calendrier académique disponible sur le site fteacadia.com.

Une fois admis, l'étudiant qui ne s'inscrit pas à un cours dans l'année qui suit l'acceptation de sa demande d'admission (soit au trimestre d'automne ou d'hiver) verra son admission annulée.

L'étudiant admis qui a suivi un ou plusieurs cours mais qui ne s'inscrit plus pendant deux ans voit son admission annulée et doit repasser par l'admission avant de redevenir éligible à l'inscription.

L'étudiant admis au programme de maîtrise est tenu de s'inscrire à chaque session de l'année (été, automne, hiver) jusqu'à la fin de son programme (pour les étudiants au M.A.: soutenance du mémoire de maîtrise, acceptation et, le cas échéant, corrections rentrées dans les exemplaires remis à la Faculté) sous peine de fermeture de dossier (voir exception dans la section *Suspension des études*).